

Guide de l'assainissement

Assainissement collectif : une compétence du SIAHVY

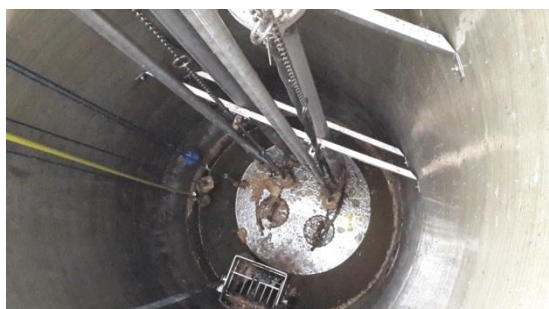
À partir du 1^{er} janvier 2018, la compétence assainissement de la commune de Sainte-Consorce sera transférée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY).

Le SIAHVY assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour la commune de Sainte-Consorce et pour les communes de Brindas, Grézieu-la-Varenne, Pollionnay, commune nouvelle de Vaugneray et Yzeron ce qui représente une population totale de 22 494 habitants.

Les ouvrages du Syndicat sont :

- Réseaux séparatifs et unitaires : 140 kms,
- 18 postes de refoulement ou relèvement dont deux sur la commune de Sainte-Consorce ;
- 3 stations de traitement des eaux usées (Traitements biologiques par filtres plantés de roseaux : 2 à Yzeron « la Brally et Châteauvieux » et 1 à Vaugneray « Saint-Laurent-de-Vaux » ;
- 4 bassins tampons de stockage et de régulation (Brindas, Grézieu-la-Varenne, Vaugneray et Yzeron).

Il est à noter que la majorité des effluents sont traités par la station de traitement des eaux usées de Pierre-Bénite de la Métropole de Lyon, ce qui représente un volume annuel de 845 596 m³ dont 95 000 m³ pour la commune de Sainte-Consorce.



Poste de relevage sur la commune de Sainte-Consorce



Bassin de stockage et de régulation à Brindas (1 200 m³)

Par Délégation de Service Public, Suez Eau France est l'exploitant des réseaux et de l'ensemble des ouvrages du SIAHVY, jusqu'au 30 avril 2020. Cette entreprise assure la maintenance, l'entretien et la surveillance des installations ainsi que la gestion des 8 111 abonnés (données 2017) dont les 753 abonnés de la commune de Sainte-Consorce.

Les travaux de construction, de réhabilitation des réseaux et de station de traitement des eaux usées sont définis et financés par le SIAHVY. Le Syndicat sollicite des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Département du Rhône pour les investissements les plus importants.

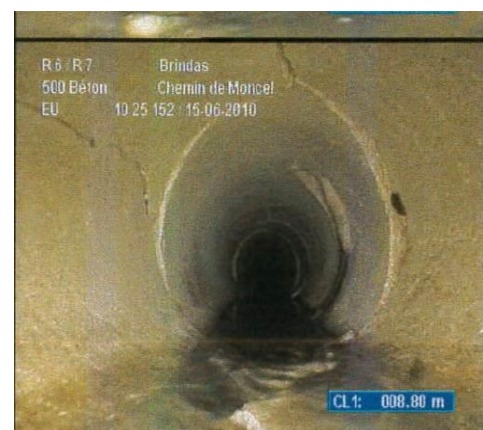
La gestion patrimoniale des réseaux, un nouvel enjeu

En France, la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement est une préoccupation croissante. Certains réseaux commencent en effet à vieillir et vont nécessiter des renouvellements importants pour les décennies à venir.

Ces investissements conséquents seront financés par la redevance perçue sur la facture d'eau et l'emprunt.

En 2017, le SIAHVY a lancé un nouveau diagnostic des systèmes d'assainissement sur ses communes ainsi que sur la commune de Sainte-Consorce afin d'améliorer le fonctionnement du réseau d'eaux usées et de diminuer l'impact sur le milieu naturel.

Cette étude permettra de décrire l'état du réseau et de prioriser les tronçons à réhabiliter ou les installations d'assainissement à créer.



Exemple d'un réseau d'assainissement en béton cassé

La gestion de la compétence assainissement autonome ou non collectif par le SIAHVY :



Le SIAHVY a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) par délibération en 2008, afin de se conformer à l'obligation réglementaire de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. Ce service sera donc géré par le SIAHVY sur la commune de Sainte-Consoce.

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter les eaux usées à la parcelle selon des techniques qui dépendent principalement de la nature du sol et de la surface de terrain disponible.

Le fonctionnement du SPANC est financé par les redevances d'assainissement non collectif perçues auprès des propriétaires à l'issue des prestations de vérifications du bon fonctionnement et de l'entretien des installations.

Le nombre d'installations recensées sur le territoire du Syndicat est de 1 350 dont 75 sur la commune de Sainte-Consoce.

Le SIAHVY et son prestataire Suez Eau France exercent le contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif sur la base des prescriptions réglementaires et du règlement d'assainissement non collectif adopté par le Syndicat.

Pour les installations présentant un danger pour la santé des personnes et/ou un risque avéré pour l'environnement (selon les conclusions figurant dans le rapport de visite adressé à chaque propriétaire). Les travaux de réhabilitation doivent être réalisés en concertation avec le SIAHVY et sur la base d'une étude de filière d'assainissement. **Dans le cas d'une transaction immobilière, l'obligation de réaliser les travaux de conformité doivent être réalisés sous un délai d'un an maximum.**

Le SIAHVY reste à l'écoute des usagers pour tout conseil et assistance.

Informations pratiques :

Horaires d'ouverture de l'accueil SIAHVY : Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Parc d'activité de Maison-Blanche 1 Chemin du Seibel 69670 VAUGNERAY Standard : 04.37.22.69.20 Courriel : siahvy@siahvg-siahvy.fr	Assainissement collectif : Pour toute urgence technique et lorsque des eaux usées débordent sur le domaine public par exemple, soit par la canalisation principale ou en cas de partie publique de branchement d'eaux usées bouchée, il faut contacter : SUEZ Eau France Joignable 7 jours/7 et 24h/24 Numéro d'urgence technique : 0977 401 131 (Appel non surtaxé)
	Assainissement non collectif : Pour les diagnostics des ouvrages et la vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien, ainsi que pour toute vente immobilière, vous devez contacter le prestataire du SIAHVY : SUEZ Eau France Monsieur Julien GRANGE Tél. : 06.78.31.89.57